

## État des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole au Bénin

### Note de synthèse (Décembre 2021)

Damien HALLEY DES FONTAINES, IRAM

Idrissou LATIFOU, UAP

Simplice D. VODOHOUE, FOBECA

### Une première étude sur l'agroécologie et le conseil agricole au Bénin

Différentes actions ont été menées au Bénin sur la durabilité de l'agriculture (PADSE, PADYP, PROAGRI, FAFA, FAIA,...<sup>1</sup>), la gestion des ressources naturelles (PGRN, PGTRN, PROCGRN,...<sup>2</sup>) et l'agroécologie (PROSOL,...). Des études, plus récentes ont également été conduites sur l'agroécologie, notamment une étude sur l'état des lieux et les perspectives de l'Agriculture biologique et écologique au Bénin en 2019<sup>3</sup>, une réflexion sur l'agriculture écologique et biologique en 2020 et l'élaboration d'une stratégie nationale, en cours de finalisation, relative à l'agriculture écologique et biologique au Bénin.

De la même manière, différents projets et études ont également été conduits sur le conseil agricole au Bénin depuis les années 90's. En 2004, sur la base de leur mise en œuvre et des réflexions qui en ont été tirées, le Livre Blanc sur le Conseil Agricole a été élaboré. Une première stratégie Nationale de Conseil Agricole a également vu le jour en 2008. Elle a été actualisée dans sa 2<sup>ème</sup> version qui couvre la période 2018-2025.

Certains projets et études ont cherché à appréhender la fertilité des sols et la gestion des ressources naturelles à travers les dispositifs de conseil agricole. Néanmoins, à notre connaissance, cette étude est la première à considérer globalement la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole. Plus précisément, elle apporte des éléments sur la prise en compte des principes de l'agroécologie (HPLE 2019, annexe 1) dans la fourniture des services de conseil agricole dans les différentes filières et territoires du Bénin. Il s'agit donc d'une première analyse qui vise à mettre en débat au sein des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation le besoin de renforcer les transitions agroécologiques au Bénin.

---

<sup>1</sup> Projet d'Appui à la Diversification des Systèmes d'Activités – PADSE -1999-2005, Projet d'Appui aux Dynamiques Productives – PADYP, 2007-2018-, Projet d'Appui à l'Agriculture, PROAGRI, 2007 – 2022-, Facilité d'Appui aux Filières Agricoles, FAFA, 2009-2013-, Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles – FAIA-,...

<sup>2</sup> Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles -PGRN-, Projet de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles – PGTRN-, projet de Conservation et des Gestion des Ressources Naturelles – PROCGRN-,...

<sup>3</sup> Vodouhe G, Assogba R., 2020

Elle a été réalisée dans le cadre du projet ACOTAF simultanément dans cinq pays : le Niger, le Bénin, Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Le consultant en charge de l'étude, Idrissou Latifou, était appuyé par le FOBECA<sup>4</sup> et par l'Iram, qui a assuré le cadrage méthodologique, le suivi et l'assurance qualité du rapport. La présente note synthétise les éléments clés du rapport.

Cette étude sur ce sujet n'a pas la vocation d'être exhaustive mais vise à présenter des éléments et éclairages sur les questions suivantes : Où en est l'agroécologie aujourd'hui au Bénin ? Quels sont les besoins de transitions agroécologiques selon les filières et territoires ? Où en est le Conseil Agricole aujourd'hui au Bénin ? Comment accompagne-t-il ces transitions agroécologiques ? Quels sont les appuis possibles à mener par ACOTAF ? En outre, l'étude possède une dimension méthodologique et vise à développer des outils d'analyses.

## **L'agriculture béninoise**

L'agriculture constitue l'un des secteurs les plus importants de l'économie béninoise et implique la majorité de sa population (MAEP, 2014). Ce secteur est particulièrement important en termes d'emplois (48 % de la population du pays), de source de revenu (70 à 80 % de la population), de contribution au produit intérieur brut (33 %) et fournit 75 % des recettes d'exportation du pays (MAEP, 2014; Hountondji et al., 2019). Il est le secteur dont les potentialités doivent soutenir la croissance économique nationale et contribuer à lutter contre la pauvreté.

Elle est aussi prépondérante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, tant au travers de l'autoconsommation des ménages agricoles, que de l'approvisionnement en produits vivriers des marchés urbains. La production de maïs, base de l'alimentation béninoise, a presque doublé entre 2000 et 2017 (750.000t à 1.454.000t - + 93% - selon FAOSTAT). Durant la même période la population du Bénin avait suivi la même tendance mais avec un taux de croissance moindre (6.865.000 à 11.175.000 habitants - +62% - selon FAOSTAT) permettant au pays d'exporter du maïs en Afrique de l'Ouest. D'autres cultures ont montré des augmentations de production bien plus importantes et orientées vers l'exportation : noix de cajou (40.000t à 151.000t durant la même période, avec une certaine stagnation entre 2011 et 2017), soja (4.000 à 160.000t) avec une croissance très forte depuis 5 ans et enfin l'ananas (de 53.000t à 360.000t) avec une progression soutenue depuis 2009.

La filière coton mobilise le plus grand nombre d'actifs agricoles (300.000 exploitations agricoles familiales - EAF). Elle représente 60% du tissu industriel et correspond à 13% du PIB. Elle génère des revenus conséquents pour les producteurs et les services en amont et en aval, et constitue une source financière importante et génératrice de devises pour l'Etat. Après une longue période de stagnation de la production de coton-graine entre 2005 et 2015 (de 190.000t à 303.000t et un creux autour des 110.000t en 2010 et 2011), la production est, depuis, en forte croissance : 597.000t en 2017, 678.000t en 2018 et 728.000t en 2020. Sa progression résulte essentiellement de l'augmentation des superficies cultivées (les rendements stagnent depuis plusieurs décennies entre 1 et 1,1 t/ha).

### **Pourquoi l'agriculture béninoise doit-elle s'engager dans l'agroécologie ?**

Malgré ces évolutions, le secteur agricole affiche encore des performances limitées en termes d'impact sur le développement des territoires ruraux, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ainsi, à titre d'illustration, plus de 60% des agriculteurs du Bénin vivent des périodes d'insécurité alimentaire annuelle<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Forum Béninois Pour le Conseil Agricole

<sup>5</sup> - Cf. Etude INSAE et PAM -

Cette agriculture reste également confrontée à d'énormes contraintes. Au-delà de la nécessité d'une adaptation du changement climatique, l'agriculture béninoise doit faire face à plusieurs contraintes majeures dont :

- la baisse de la fertilité des sols : selon une étude menée par le projet Prosol<sup>6</sup> en 2016, 90% des terres auraient un niveau de fertilité de faible à très faible et 62% des terres agricoles seraient moyennement ou sévèrement dégradées ;
- les attaques de ravageurs ou de prédateurs des récoltes du fait, notamment du climat.

Pour faire face à ces contraintes, les producteurs ont souvent recours à des intrants chimiques de synthèse ou des pesticides. Même s'il convient de noter que l'accès à ces substances n'est pas aisé (du fait de leur disponibilité ou de la capacité financière des exploitants), ils sont de plus en plus présents et utilisés sur certaines filières : coton, maïs, ananas, maraîchage,...

Or, lorsqu'elles sont utilisées, ces pratiques enferment les producteurs dans un cercle non vertueux où, pour faire face à la baisse ou à la stagnation des rendements, ils sont amenés à cultiver davantage de terres, à utiliser davantage d'intrants, ce qui a pour conséquence de fragiliser économiquement les exploitations et d'accroître le dérèglement des écosystèmes.

Par ailleurs, au-delà du fait que ces substances ne peuvent répondre que partiellement aux problèmes de fertilité des sols ou d'attaques de prédateurs, elles influent de manière plus ou moins prononcée sur l'environnement et la dégradation des ressources naturelles.

Elles impactent également, à travers des aspects moins perceptibles pour les producteurs, la perte de biodiversité, la pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques etc. Et certains des résidus de ces substances peuvent être à l'origine de maladies chez les êtres humains.

Pour remédier à ces problèmes, une transition agroécologique doit être rapidement engagée par les agriculteurs et les décideurs afin d'améliorer les pratiques dans le secteur agricole et la gestion des ressources naturelles.

## L'agroécologie est-elle présente au Bénin ?

L'agroécologie est considérée par les experts à la fois comme une science, un ensemble de pratiques agricoles et un mouvement social (Wezel et al. 2016). Selon cette définition, l'agroécologie est-elle présente au Bénin ?

- **Pratiques** : de plus en plus d'agronomes et de techniciens sont informés de pratiques agroécologiques susceptibles d'intéresser les agriculteurs et dans une moindre mesure les filières (par exemple le coton, le maraîchage, le soja,...). Les termes d'agroécologie, d'agriculture biologique, de certification,... sont connus des agents des structures de développement, des OP, des projets et des services d'appui mis en place par certains opérateurs privés. Plusieurs de ces pratiques ont fait l'objet de vulgarisation dans le passé mais n'ont que faiblement rencontrées l'adhésion des agriculteurs qui les considéraient comme trop coûteuse en travail (par exemple le compost, le semis sous couvert végétal, l'utilisation des déjections d'élevage...). Pour la majorité des personnes interviewées lors de cette étude, l'agroécologie correspond d'abord à un ensemble de pratiques de production plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine ;
- **Science** : La recherche travaille depuis des décennies à la mise au point de systèmes de production durables comme par exemple l'agroforesterie ou la gestion intégrées de la fertilité des sols. Les travaux de recherche se poursuivent, variant en fonction des conditions de

---

<sup>6</sup> Projet de Réhabilitation des Sols

ressources, et se diversifient, notamment autour de pratiques alternatives de gestion des parasites des cultures (biopesticides, plantes ou extraits de plantes répulsifs ou biocides...). Ces scientifiques maîtrisent parfaitement les concepts de l'agroécologie, du fonctionnement des écosystèmes et leurs objectifs est avant tout de proposer des systèmes de culture et de protection des cultures basés sur des processus naturels ou des pesticides naturels et des auxiliaires des cultures ;

- **Mouvement social** : une Plateforme de l'Agriculture Biologique et Ecologique du Bénin (PABE) a été créée (en 2016 ?). Elle regroupe les universités, des ONG, des entrepreneurs, des OP et des médias. Une analyse réalisée en 2019, montrant qu'elle disposait de sérieux atouts (diversité des participants, engagements, expériences,...) mais nécessitait de pouvoir mieux communiquer sur les dimensions biologiques et écologiques de l'agriculture. Par ailleurs, plusieurs ONG (béninoises et internationales) et OP interviennent dans l'agroécologie sur différentes filières (maraîchage, riz, ananas,...). L'agroécologie est appuyée par plusieurs PTF (GIZ, DDC, Enabel, AFD,...) dans le cadre de projets / programmes tel que le TAZCO2 ou le PROCIVA. Il existe également des mécanismes de certifications (tiers, SPG,...) mais les produits biologiques et écologiques certifiés sont essentiellement destinés à l'exportation (même si certains sont toutefois consommés localement sans être mis en valeur et se confondent avec le marché conventionnel). Les pionniers de l'agroécologie sont avant tout des producteurs individuels ou des ONG fortement engagées dans la protection de l'environnement et des producteurs. Ce mouvement rencontre de plus en plus d'adeptes mais l'intérêt des consommateurs pour les questions environnementales et de qualité des aliments, même s'il prend de l'importance, reste réduit.

Dans les documents de politiques agricoles, la question du développement durable est abordée depuis plusieurs années et le Bénin a ratifié plusieurs accords en faveur de l'agriculture biologique et écologique. Néanmoins, les documents de politiques ne font pas explicitement mention de l'agroécologie, même si certains principes (la gestion durable des terres notamment) sont quelquefois évoqués. Une Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'Agriculture Ecologique et Biologique, est en cours de finalisation.

L'étude montre que la transition agroécologique (TAE) est amorcée au Bénin. Cependant, son niveau et sa vitesse de progression restent faibles. De plus, le gouvernement et certaines OP restent ambivalents car en parallèle, ils encouragent aussi et facilitent fortement et de plus en plus l'utilisation et l'accès aux intrants chimiques de synthèse dans la production agricole.

### **Quels besoins de transitions agroécologiques des filières ? et des territoires ?**

Cinq filières ont été étudiées : ananas, maraîchage, système coton/maïs, soja et élevage. Leur positionnement par rapport aux principes de l'agroécologie et leurs besoins de transitions agroécologiques sont bien différents :

- **Le soja base d'un système de culture encore peu consommateur d'intrants.** Cette culture, peu présente au Bénin, s'est fortement développée depuis 2008, comme une alternative au coton, et a atteint une production de 250.000t en 2020-2021. Une importante part de la production est destinée à l'exportation (Nigéria, puis Inde et Chine). La culture est pratiquée sur des sols en rotation courte et fait peu l'objet d'apports d'intrants chimiques (à l'exception d'intrants coton parfois détournés sur certaines parcelles). Néanmoins la plupart de la production peut apparaître comme durable et agroécologique, les producteurs n'employant pas d'intrants ou de l'inoculum. Par ailleurs, la culture du soja, même si exigeante en fertilité, a l'avantage d'augmenter la teneur du sol en azote et de réduire les pressions parasitaires. La filière se structure et les organisations faïtières cherchent, entre autres, à améliorer la

production en fournissant des intrants spécifiques mais aussi en améliorant les semences et en renforçant la dimension de rotations de culture ;

- **Le maraîchage, le coton / maïs et l'ananas, productions de plus en plus consommatrices d'intrants importés.** Ces filières présentent une forte connexion au marché et, pour le coton et l'ananas à des acheteurs industriels ou semi-industriels. Il est relevé un usage croissant des intrants chimiques importés (engrais, pesticides,...) qui permet aux agriculteurs d'obtenir un rendement stable. Ces filières font toutefois de plus en plus face à des inquiétudes des consommateurs (qualité sanitaire des produits maraîchers) mais aussi de producteurs sur la dangerosité des applications de pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Même si des initiatives, engagées par des producteurs ou des projets / ONG, voient le jour pour des alternatives (maraîchage, ananas et coton biologique), elles restent relativement limitées et souvent liées à des marchés de niche. Toutefois, le projet TAZCO 2, se focalise sur l'amélioration agroécologique des sols de la zone cotonnière (fertilisation organique, utilisation d'engrais verts, agro-foresterie, plantes fertilisantes, rotations,...) à partir d'expérimentations menées depuis 2018. Toutefois, Ces filières connaissent des formes d'intensification conventionnelles depuis longtemps et les producteurs concernés ont du mal à engager des transitions agroécologiques souhaitables. Au-delà du fait que sans engrais chimiques ou pesticides, les producteurs craignent de voir chuter leurs rendements, d'autres facteurs ne militent pas en faveur des transitions agroécologiques. Par exemple, l'accès au foncier : sur la filière ananas, les producteurs cherchent à maximiser les rendements sur la durée de location de la parcelle. D'autres producteurs indiquent la rupture des contrats de mise en valeur des parcelles dès lors qu'ils utilisent de la matière organique en complément des engrais chimique, ce qui se traduit par une hausse des rendements. Certains des acteurs de ces filières mentionnent également la rareté et la hausse du prix de la main d'œuvre qui les gêne dans la mise en œuvre de transitions agroécologiques
- **L'élevage bovin, une filière reposant sur un système extensif agroécologique.** Cette filière, fortement répandue au Centre et au Nord du Bénin, repose principalement sur un mode extensif et la recherche d'eau et de pâturages pour alimenter les animaux. Hormis les vaccinations obligatoires pour prévenir de maladies infectieuses, elle fait peu l'objet d'intrants et repose sur un mode que l'on peut considérer comme agroécologique. Toutefois, l'extension des superficies cultivées et les mouvements des animaux sont à l'origine de conflits de plus en plus nombreux. Des mesures sont prises pour favoriser les échanges entre agriculteurs et éleveurs, apporter les ressources nécessaires aux troupeaux et identifier et faire respecter les couloirs de passage. Néanmoins, des orientations politiques récentes visent à réduire les déplacements pour les troupeaux. Elles pourraient amener d'autres considérations à prendre pour la transition agroécologique.

L'étude a analysé ces 5 filières sous le prisme des 13 principes de l'agroécologie (annexe 1). Il apparaît que l'ensemble des acteurs valide la pertinence des principes dans leurs filières (à l'exception de la santé et du bien-être des animaux, qui paraissent moins bien adaptés dans les filières végétales). Par ailleurs les principes de la réduction des intrants et de biodiversité ressortent comme peu pertinents pour les acteurs des filières coton/maïs et ananas, de même que la santé des sols n'apparaît pas pertinent pour les acteurs du système coton/maïs.

En matière d'adoption, les 13 principes sont plus ou moins adoptés selon les filières. Il transparaît des échanges que plusieurs principes sont fortement adoptés pour la filière bovine, et dans une moindre mesure les filières ananas, soja et maraîchage. Le système coton/maïs, selon les acteurs, ne semblent pas avoir majoritairement adopté ces différents principes. Par ailleurs, il apparaît que la majorité des principes de l'AE sont adoptés en raison des bénéfices économiques que les acteurs économiques (par exemple, des gains économiques supérieurs et durables quand les maraîchers associent la matière organique aux intrants chimiques pour fertiliser le sol). Les producteurs maraîchers, d'ananas ou de

soja mentionnent avoir été formés à des pratiques agroécologiques, en avoir perçu l'intérêt économique et les ont donc adoptées.

Les acteurs des filières agricoles au Bénin sont tous conscients de la nécessité d'amorcer la transition agroécologique. Cependant, ils apprécient différemment la pertinence des principes opérationnels de l'agroécologie. Les principes les plus controversés, et où il y a le plus d'enjeux, sont ceux liés à la réduction des intrants agricole, à la santé du sol et à la conservation de la biodiversité. Même si les acteurs des filières enquêtées perçoivent la nécessité et l'importance de ces principes certaines contraintes (baisse des rendements à court terme, foncier, efforts d'application et insuffisance de références) les retiennent pour être adoptés. Dans beaucoup de cas il n'existe pas de solutions alternatives agroécologiques suffisamment fiables selon les producteurs ou peu coûteuses en travail pour remplacer ces intrants chimiques.

L'articulation entre les besoins de transitions agroécologiques des systèmes de production, des filières (liens au marché et aux consommateurs) et des territoires étant forte, l'étude aurait pu mettre en évidence des besoins de transitions agroécologiques différents selon les niveaux d'intervention. Mais la méthodologie retenue a surtout mis l'accent sur les exploitations agricoles (Comment et à quelles conditions peuvent-elles adopter des pratiques ou systèmes agroécologiques ?) et les filières (Comment les acteurs de l'aval (commerçants, transformateurs, consommateurs...) peuvent amener les agriculteurs à engager des TAE ?). Il faut aussi garder à l'esprit que les TAE souhaitables doivent se concevoir aussi à l'échelle de territoires et donc associer la diversité des acteurs ruraux qui s'y trouvent.

Si les zones Nord-Ouest et Sud du Bénin semblent concentrer les appuis des initiatives en faveur de l'agroécologie (en raison principalement du type de filières – maraîchage, ananas – et de la disponibilité des terres), d'autres initiatives ont été ou sont menées sur le territoire. Néanmoins, les tentatives anciennes de développement de plantes fertilisantes ou d'apports de matière organique ont peu été adoptées en raison des travaux supplémentaires engendrés, mais aussi de l'absence de concertation puis de coordination entre agriculteurs et éleveurs. C'est ce défi que souhaite relever, entre autre le projet TAZCO2 dans les zones cotonnières.

### **Où en est le conseil agricole aujourd'hui au Bénin ?**

Avec le livre blanc sur le conseil agricole, les acteurs du conseil agricole au Bénin ont voulu un conseil agricole plus global et résolument centré sur l'exploitation agricole. Ils soutiennent l'intérêt de fournir une diversité de formes de conseil afin de répondre aux attentes des producteurs et de leurs organisations. Le MAEP considère que le conseil doit être apporté par différents opérateurs en s'appuyant sur le dynamisme et l'adaptabilité du secteur privé en matière de conseil, en particulier à travers les OP.

La nouvelle stratégie nationale de conseil agricole (SNCA 2 2018-2025), élaborée sous l'impulsion du MAEP, a pour principal objectif « d'ici à 2025, un dispositif de Conseil Agricole efficace, bien coordonné et répondant aux besoins des acteurs des chaînes de valeur agricole, est mis en place dans le but de les rendre professionnels et d'améliorer leurs revenus ». Elle définit 7 types de services-conseil à offrir aux producteurs : i) le conseil technique spécialisé, ii) le conseil de gestion aux Exploitations Agricoles, iii) le conseil à l'accès au Marché, iv) le conseil à l'organisation et à la planification locale, v) le conseil à l'alimentation et à la nutrition appliquée, vi) le conseil d'entreprise et vii) le conseil juridique d'accès à la terre / financement et à l'assurance agricole. La démarche prévoit une approche basée sur i) une responsabilisation accrue des prestataires du secteur privé pour animer le dispositif de conseil agricole sur le terrain, ii) un conseil orienté vers les marchés et les chaînes de valeur agricole et iii) la recherche de pérennisation du conseil agricole.

L'Etat intervient dans la mise en œuvre du conseil au Bénin à travers le MAEP qui dispose d'une direction technique, des directions départementales et d'agences à cet effet. La Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DCAIFE) est l'organe de conception et de suivi évaluation des politiques et stratégies de l'Etat en matière de facilitation de l'accès aux innovations des exploitations / entreprises agricoles et le développement des mécanismes et outils de renforcement des compétences des acteurs. Les 12 Directions Départementales de l'Agricultures, de l'élevage et de la Pêche (DDAEP) sont des structures déconcentrées du MAEP. Elles exercent des missions régaliennes à l'échelle des Départements et des communes et sont responsables de vérifier la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'agriculture, d'élevage et de la pêche. Les 7 Agences Territoriales de Développement Agricoles, sous tutelle du MAEP, sont au cœur de la mise en œuvre du CA au Bénin et doivent veiller à une meilleure combinaison de l'approche filière et de l'approche territoriale.

Dans le cadre de la SNCA2, les structures déconcentrées du MAEP et les ATDA ne sont plus chargées de délivrer du conseil directement auprès des agriculteurs et des OP mais plutôt de mettre en relation les demandes des producteurs en matière d'appui-conseil et de renforcement de capacités avec les offres de prestataires privés qui seront reconnus pour leur compétence dans ces domaines. Dans ce schéma, la DCAIFE, au niveau national, délivre les agréments aux prestataires pour la mise en œuvre du conseil. A ce jour, 103 prestataires ont obtenu l'agrément leur permettant d'être sélectionnés pour délivrer du conseil auprès des acteurs des chaînes de valeur<sup>7</sup>. Les ATDA, dans un rôle de coordination, contractualisent avec ces prestataires afin qu'ils apportent une réponse à la demande adaptée en matière de conseil. Les DDAEP assurent le contrôle qualité et le suivi-évaluation des prestations délivrées.

Ce dispositif national se met en place mais reste encore peu opérationnel dans son fonctionnement (notamment faute de financement) : les personnels des ATDA poursuivent la délivrance de conseil en attendant que les contrats tripartites ATDA / prestataires de conseil / producteurs ou OP se densifient. Les besoins en conseil agricole sont partiellement couverts.

### **Comment le Conseil Agricole accompagne-t-il les transitions agroécologiques ?**

La SNCA 2 fait peu mention de développement durable ou d'agroécologie (il y est plutôt question de faciliter l'accès à des intrants de qualité). Néanmoins, plusieurs des types de conseil possèdent une dimension orientée vers la Gestion des Ressources Naturelles ou la Gestion Durable des Terres : CTS, CEF, Organisation et planification locale, etc.

Quatre catégories de fournisseurs de conseil ont été identifiées lors des échanges avec les acteurs : i) les fournisseurs privés et à but lucratif, ii) les fournisseurs de conseil liés au coton (AIC/IRC), iii) les ONGs, OP et organisations de la société civile et iv) les structures publiques et parapubliques (intégrant les projets / programmes).

Ces fournisseurs présentent des niveaux différents de sensibilité par rapport à l'application des principes de l'agroécologie dans la mise en œuvre du conseil agricole. Les ONGs et les OP<sup>8</sup> et les structures publiques et parapubliques paraissent plus sensibles à l'ensemble des 13 principes opérationnels de l'agroécologie dans la mise en œuvre de leurs conseils agricoles. Cependant, les fournisseurs de conseil agricole sur le coton, en dépit d'initiatives récentes telles que TAZCO2, et les

---

<sup>7</sup> Les Projets apportant directement du conseil grâce à leur personnel doivent passer par la même procédure d'agrément et de suivi-évaluation que les prestataires privés.

<sup>8</sup> Bien qu'il soit noté une hétérogénéité dans certaines ONG entre les pro-AE et les Pro-conventionnelles et entre les OP qui sont parfois ambivalentes sur la question de l'agro-écologie.

fournisseurs privés à but lucratif paraissent encore réticents face à l'application de certains principes de l'agroécologie, en particulier les principes liés à la réduction des intrants agricole, à la santé du sol, la conservation de la biodiversité et la synergie entre les systèmes animaux et végétaux dans les pratiques agricoles.

Il apparaît également que les ONGs, les organisations de producteurs et les structures publiques et parapubliques valorisent davantage les savoirs endogènes dans la fourniture de leurs conseils. Elles visent également plus l'autonomisation des producteurs dans l'adoption des pratiques agroécologiques.

De manière plus générale, les acteurs des filières reconnaissent l'existence de services de Conseil Agricole (CA) assez accessibles, mais répondant à une partie seulement des requêtes relatives à l'AE. Les producteurs ont reconnu être en contact avec des SCA qui sont souvent les projets / programmes, les ONGs et les services de conseil privé. Cependant, les conseils donnés par ces SCA ne couvrent pas encore toutes les parties de l'AE et se limitent souvent aux mesures GDT et de GIRP.

Si du travail de sensibilisation aux transitions agroécologiques reste nécessaire, l'accès à l'information et la mise en pratique posent aussi problème.

Concernant les fonctions supports (recherche, formation professionnelle, financement), le conseil agricole sensible à l'agroécologie n'apparaît pas suffisamment alimenté et soutenu par les fonctions supports :

- la recherche agricole bien qu'ayant réalisé plusieurs expérimentations liées à la GDT et à la restauration de la fertilité (agroforesterie, plantes fertilisantes, etc.) n'est pas assez focalisée sur l'amélioration des pratiques agroécologiques. De plus les références sur l'agroécologie restent limitées et peu diffusées, à l'exception des expérimentations plus récentes sur la zone cotonnière ;
- en dépit de la présence de quelques formations qualifiantes, il n'existe pas encore, malgré la demande, de formations diplômantes relatives à l'agroécologie. Des curricula sur l'agroécologie ne sont pas non plus incorporés dans la formation des conseillers agricoles qui manquent parfois de références dans ce domaine. La formation professionnelle reste encore trop peu sensible à l'agroécologie ;
- Enfin, les mécanismes de financement nationaux des initiatives et conseils agricoles axés sur l'agroécologies sont rares en dehors de ceux des partenaires techniques et financiers.

Bien que la SNCA 2 explicite des liens nécessaires entre le conseil et la transition agroécologique, notamment la recherche (agriculture intelligente face au climat, échanges de technologies, formation, etc.), l'Etat reste peu moteur dans le développement et l'ancrage des fonctions supports à l'agroécologie.

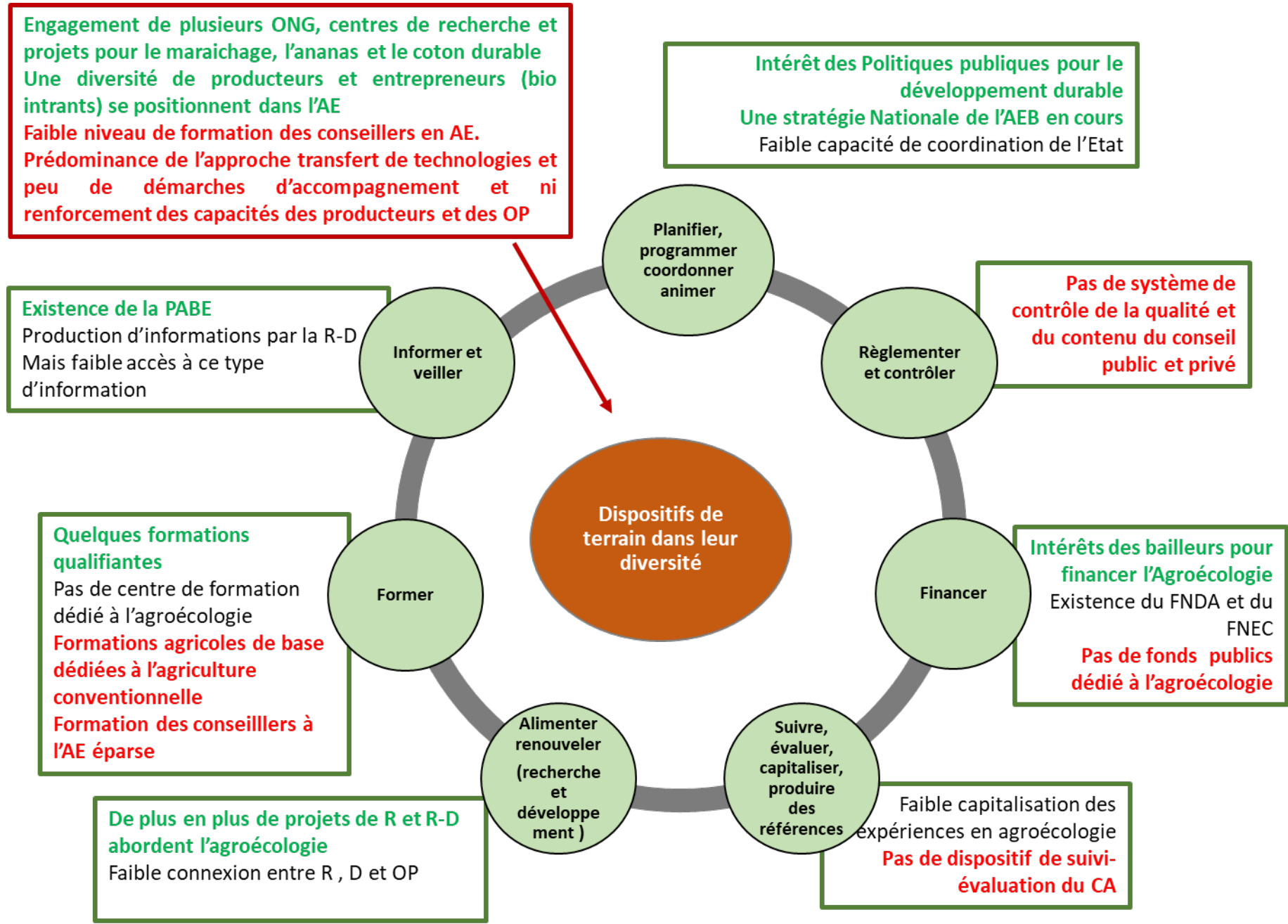
Ces fonctions supports doivent être renforcées pour qu'elles puissent mieux accompagner la transition agroécologique. Enfin, des conditions incitatives pour les initiatives agroécologiques devraient être mis en place afin de soutenir ces initiatives d'agriculture durable.

### **Des contraintes majeures qui subsistent pour le développement de l'agroécologie au Bénin**

La prise en compte de l'agroécologie dans le conseil agricole au Bénin est contrainte par différents facteurs :

- un cadre politique et une stratégie de mise en œuvre de l'AEB au Bénin qui reste en cours d'élaboration avec un positionnement ambivalent de l'Etat des OP ;
- des options agroécologiques disponibles qui paraissent plus limitées et contraignantes que l'agriculture conventionnelle : par exemple, les intrants agroécologiques apparaissent comme moins efficaces et demandent plus d'effort dans leur application ;





- un faible niveau de recherche et de diffusion des résultats de recherche dans le domaine de l'agroécologie ;
- une prise en compte de l'agroécologie dans les curricula de formation aussi bien des agriculteurs, des agronomes que des conseillers agricoles, encore très faible et parfois inexistante. Les ONGs, organisations de la société civile, projets et programmes qui entreprennent des initiatives agroécologiques forment leur personnel ;
- A l'exception des projets / programmes, des difficultés de financement des initiatives dans le domaine de l'agroécologie ;
- L'absence de contrôle des pratiques d'utilisation abusive des intrants chimiques dans l'environnement (alors que la disponibilité de ces intrants s'améliore de jour en jour et offrent des solutions pour les contraintes de la production agricole telles que l'absence de main d'œuvre et la faible disponibilité de terre dans certaines régions) ;
- Un faible niveau d'accès au marché et de valorisation des prix pour les producteurs en faveur des produits agroécologiques : les producteurs engagés dans l'agroécologie et les conventionnels partagent souvent les mêmes marchés avec les mêmes prix. L'incitation pour les produits agroécologiques est faible et les producteurs engagés dans la transition agroécologique ne voient pas leurs efforts de production rémunérés ;
- Des producteurs et des conseillers agricoles qui les accompagnent en manque de références en termes d'informations, de connaissances (savoir et savoir-faire) et de technologies nécessaires sur la bonne pratique de l'AE. Les références existantes devraient d'abord être capitalisées, complétées par des recherches dans le domaine et mis à la disposition de tous les acteurs du monde rural ;
- Des producteurs et des décideurs ayant besoin de données permettant de comparer l'intérêt de l'AE par rapport à l'AC. Il pourrait être mis en avant les exemples réussis d'expériences agroécologiques pour les mettre à la disposition des producteurs et des conseillers agricoles pour convaincre de la nécessité d'accélérer la TAE ;
- Une nécessaire prise de conscience de la nécessité de la TAE, parfois considérée comme un retour en arrière (par exemple, association des plantes et cultures avec les animaux) dans un environnement dominé par l'AC. Cette situation étant un frein non négligeable ;

### **Quelles pistes possibles pour le projet ACOTAF ?**

Les contraintes mentionnées ci-dessus montrent, même si des initiatives sont menées et que l'on a encore du mal à en identifier l'importance et l'effet d'entraînement au Bénin, que les enjeux et les efforts en vue de la transition agroécologique sont importants et qu'il est nécessaire de les poursuivre.

A cet effet, le projet ACOTAF pourrait permettre d'accompagner un certain nombre d'efforts dans ce sens et pour renforcer la prise en compte de l'agroécologie dans les dispositifs de conseil. Il est mentionné ici quelques pistes qui pourraient être appréhendées par le projet pour accompagner la transition AE au Bénin. A court terme, :

- 1/ En lien avec le FOBECA et en synergie avec les appuis du projet PROSOL, appuyer la finalisation et la diffusion de la SNAEB du Bénin, notamment en prenant en charge des ateliers de validation de la SNAEB incluant les décideurs et des actions de sensibilisation de cette stratégie auprès des acteurs dans les pôles de développement agricole ;
- 2/ En lien avec les expériences menées, identifier celles qui ont capitalisé leurs expériences et appuyer les autres à capitaliser leur dispositif de conseil agricole en lien avec les pratiques agroécologiques développées par les ONGs, OP, projets et programmes, etc. Il s'agit ensuite de les rendre disponibles et accessibles par le public plus large possible de producteurs. Faire ressortir aussi dans ces documents de capitalisation, les cas de succès et d'échecs, les avantages, les inconvénients et les contraintes dans la mise en œuvre chaque pratique agroécologique ;

Appuyer la finalisation et la diffusion de la SNAEB  
Capitaliser des expériences de terrain  
Appuyer les actions de sensibilisation à l'AE  
Renforcer les compétences des conseillers et des gestionnaires d'équipe de terrain en AE, approche participative et d'accompagnement...

Appuyer le FOBECA et le PROSOL dans la finalisation et la vulgarisation de la SNAEB du Bénin

Sensibiliser le MAEP et le MCVDD pour la prise en compte de l'AE  
Accompagner les membres des faitières d'OP à la sensibilisation des producteurs pour l'AE  
Actualiser l'inventaire des structures intervenant dans l'AE  
Réaliser des études de marchés pour les produits de l'AE  
Utiliser les NTIC pour la diffusion de pratiques AE

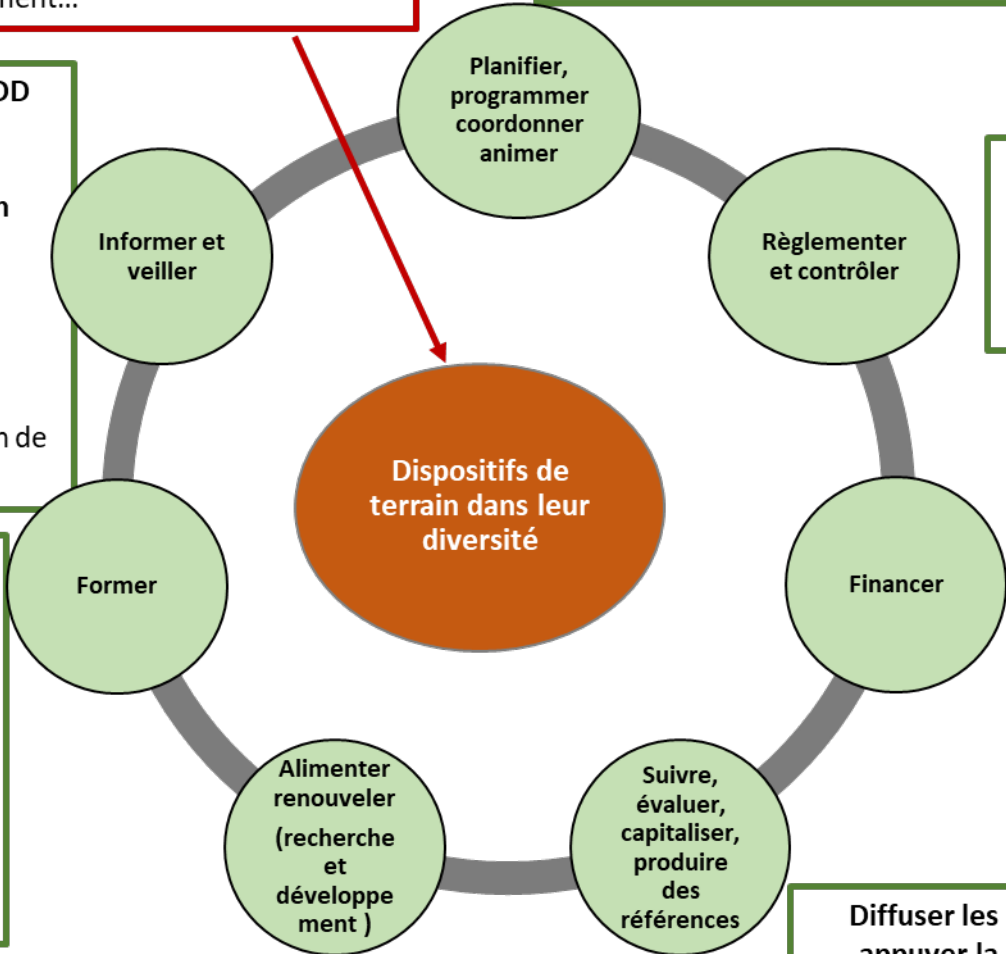
Intégrer l'AE dans le système d'agrément des fournisseurs de conseil  
Réaliser les évaluations des prestataires de conseil

Identifier, avec la DCAIFE, les types de conseil à renforcer en AE et renforcer les prestataires  
Favoriser la création de modules de formation professionnelle et académique sur l'Agroécologie  
Former CA aux normes de certification

Accompagner les OP, ONG, OSC liées à l'AE dans la recherche de financements

Faire connaître les résultats de recherche.  
Caractériser les impacts de l'agriculture sur l'environnement (pollution, perte de biodiversité)

Diffuser les capitalisations existantes et appuyer la capitalisation d'expériences réussies en AgroEcologie  
Accompagner les OP / ONG / OSC dans l'actualisation de fiches techniques



- 3/ Identifier, avec la DCAIFE, les types de conseil qui pourraient être renforcé en matière d'agroécologie et renforcer les capacités des structures privées (prestataires de conseil) et publiques (ATDA, DDAEP) pour leur mise en œuvre ;
- 4/ Accompagner les services techniques du MAEP et du MCVDD dans des plaidoyers et lobbying en direction des autorités de ces Ministères pour la prise en compte de l'agroécologie dans les documents de politiques agricole et de développement et dans les dispositifs de conseil agricole ;
- 5/ Accompagner les membres des faïtières des OP déjà engagées ou au moins en partie dans la transition agroécologique dans la sensibilisation des producteurs, à la prise en compte de la dimension agroécologique dans l'agriculture au Bénin ;

Par ailleurs, d'autres actions pourraient être intéressantes à mener en complément de celles citées ci-dessus. Elles pourraient être conduites par ACOTAF (si les ressources le permettent) ou par d'autres interventions (comme par exemple le PAE qui appuie l'AE au niveau sous-régional) :

- Accompagner les OP, les ONG et les organisations de la société civile dans l'actualisation des fiches techniques sur l'agroécologie utilisées par ces faïtières dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des producteurs agricoles dans la transition agroécologique ;
- Appuyer les ONGs, faïtières des OP, organisations de la société civile, etc. impliqués dans la transition agroécologique dans la mobilisation des financements pour le renforcement de la prise en compte l'agroécologie dans le conseil agricole ;
- Renforcer les capacités des acteurs des fonctions supports (recherche, institutions de financement agricoles, formations agricoles) dans l'accompagnement du CA intégrant la transition agroécologique ;
- Intégrer l'agroécologie, comme critère, dans le système d'agrément des fournisseurs de conseil agricole ;
- Actualiser l'inventaire des structures intervenant dans l'AE et capitaliser les connaissances endogènes sur l'AE et celles développer par les structures dans l'AE au Bénin ;
- Former les acteurs dans le CA à l'AE sur les normes de certifications des produits de l'AE et du SPG ;
- Réaliser des études de marchés pour les produits issus de l'AE au Bénin, dans la sous-région et à l'international ;
- En lien avec le PROSOL, renforcer les offres de formation en AE, notamment dans les universités Agronomiques, et participer à l'élaboration d'offres de formation continue qualifiante ;
- Utiliser les Technologies de l'Information et la Communication (TIC) pour diffuser les pratiques liées à la transition agroécologique à travers la production et la vulgarisation de vidéos sur l'agroécologie.